



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 23 juillet à 18 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 16 juillet 2024

Étaient présents :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Alain COUSSY, Sylvain LACOUR, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Henri LONGIERAS, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Pierre MILLET-LACOMBE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Pascal BOURDEAU, Mélanie CELERIER, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Géraldine DEPIERRE, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Stéphane SEYER, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Jacques PENICHOU, Albert VIROULET, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIÈRE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LADUNE à Edwige GAGNEUR, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Colette LANGLADE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Paulette LACROIX, Pierre ROUSSARIE à Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Dominique MOLINA à Paulette LACROIX, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Frédéric ANTOINE à Jean LEGOFF, Laurent MENUT à Fabien HABRIAS, Florence FAURE à Christian DESROCHE, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Jean-Pascal GOUILHERS à Francine BERNARD, Sylvie GOURAUD à Pascal MECHINEAU, Albert VIROULET à Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Bernard VAURIAC à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Gérard CHAPEAU à Cécile DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Sébastien FISSOT

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	141.9
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20.4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	28	45	1	45	
TOTAL	135	31	53	-	141.9	

Objet : Révision de la charte : objectif 2026-2041 - Validation de l'évaluation finale de la mise en oeuvre de la charte 2011-2026

Votants : 141 ;9
Pour : 141.9
Abstentions : 0
Contre : 0

Réalisation de l'évaluation finale dans le cadre de la révision de la charte

La Région Nouvelle-Aquitaine a officiellement lancé la procédure de révision de la charte en mars 2023. Cette révision nécessite la réalisation d'un diagnostic territorial et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2011-2026 trois ans avant son échéance. Ces études préalables sont conduites pour alimenter les réflexions sur l'élaboration de la future charte du parc et seront annexées à la prochaine charte couvrant la période 2026-2041.

L'évaluation des politiques publiques représente un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. L'objectif est d'évaluer la pertinence du projet de territoire ainsi que l'efficacité et l'efficience de sa mise en œuvre. Il s'agit de faire le point sur les actions effectivement mises en place par rapport aux objectifs initiaux fixés dans la charte.

Suite à l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019, l'évaluation finale de la charte est menée pour nourrir la réflexion sur la mise en place de la prochaine charte 2026-2041. Ce rapport permet de rendre compte aux signataires de la charte, aux partenaires et aux habitants du territoire des actions menées par le parc et par les signataires de la charte entre 2011 et 2023.

Mission d'accompagnement par un groupement de prestataires

Le parc a décidé de confier à un prestataire externe la mission d'accompagnement pour la réalisation de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte, afin d'obtenir un regard extérieur complémentaire. Cette mission, d'une durée de huit mois, a été menée par un groupement de prestataires composé de Réseaux & Territoires et Kaléido'Scop. Leur mandat portait sur l'évaluation qualitative des engagements des partenaires du parc.

Parallèlement, le parc a assuré l'évaluation quantitative et qualitative de ses propres actions, en s'appuyant sur ses commissions thématiques. Ensemble, le groupement de prestataires et le parc ont défini plusieurs questions et hypothèses évaluatives. Les réponses fournies par le groupement sont détaillées dans la section « Évaluation qualitative des engagements des signataires et des partenaires du parc ». Une synthèse de ces résultats est également disponible en annexe.

Réalisation de l'évaluation interne en complément de la sollicitation des commissions thématiques

L'évaluation finale des actions du parc, réalisée en interne, s'est appuyée sur des indicateurs chiffrés. Chaque mesure et engagement ont été passés en revue afin d'apprécier leur degré de réalisation. Des pourcentages ont été utilisés pour indiquer le degré de réalisation par grande orientation. Pour tenir compte des moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs, les ressources humaines et financières allouées aux actions ont été précisées.

En complément de cette évaluation quantitative, une évaluation qualitative a été menée en interne. Certaines commissions thématiques ont été consultées, notamment les commissions forêt, agriculture et circuits courts ; milieux aquatiques et GEMAPI ; tourisme durable et communication ; culture, éducation au territoire et implication des habitants ; ainsi qu'urbanisme, transition énergétique, patrimoine et paysages.

Leurs avis ont été intégrés dans les rubriques « Points forts » et « Points faibles ». Lorsque les commissions n'ont pas pu être consultées, les consultations préalables auprès des élus, partenaires et acteurs du territoire ont été reprises.

Conclusion de l'évaluation finale – « l'œil » du groupement de prestataires

Les quatre réunions groupées et les entretiens complémentaires ont permis de confirmer que l'équipe du parc est largement reconnue pour son ingénierie et son professionnalisme.

La capacité de l'équipe à répondre aux enjeux régionaux, nationaux et européens, notamment dans le domaine de l'eau à la suite du programme Life, est significative. Plusieurs interlocuteurs ont également souligné l'expertise financière de l'équipe, essentielle pour le suivi des financements européens complexes. Cette expertise technique a été mise en évidence à chaque étape de l'évaluation qualitative.

De plus, la prise en charge de la compétence GEMAPI par le parc est désormais perçue très positivement par l'ensemble des opérateurs, certains la considérant même comme innovante.

Dans d'autres domaines, l'équipe du parc a su apporter des expertises reconnues par les opérateurs de l'État, les associations actrices et la plupart des collectivités territoriales.

Reconnaissance de l'équipe du parc dans divers domaines

- Métiers d'art : L'équipe est perçue comme une initiatrice déterminante des projets de valorisation des métiers d'art et de ses différentes déclinaisons, tels que RésoCUIR et PEMA.
- Tourisme : L'équipe est considérée comme un relais incontournable, jouant un rôle de charnière entre les offices de tourisme, pour la valorisation du Périgord Vert notamment.
- Sylviculture : Elle est vue comme un soutien nécessaire pour l'évolution des pratiques sylvicoles.
- Agriculture : L'équipe est écoutée par les chambres d'agriculture, même si ces dernières restent circonspectes quant aux évolutions nécessaires face au changement climatique, qui fragilise les modèles économiques existants.
- Lutte contre le changement climatique : L'équipe est reconnue pour son expertise et sa capacité à ajuster ses messages en fonction de ses interlocuteurs pour mieux partager les informations.
- Dynamisme de l'identité et des liens sociaux : En tant que porteuse du cahier des charges « parc » labellisé au niveau national, l'équipe est considérée comme un vecteur d'harmonisation et de cohésion à différentes échelles.



Contexte financier et gouvernance du parc

Sur le plan financier, le parc est limité dans sa capacité d'investissement en raison d'un contexte incertain et de la raréfaction des ressources publiques. Dans ce cadre évolutif, les PNR n'ont pas été choisis pour être les chefs de file des politiques contractuelles territoriales telles que les contrats de ruralité, les CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et les PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), ce qui entraîne une fragilisation de la vocation du PNR, une fragilisation financière et un besoin accru de diversifier ses sources de financement.

Le parc a toutefois démontré son savoir-faire en ingénierie financière, notamment en mobilisant des fonds européens. Ces fonds, bien que souvent peu adaptés aux projets des intercommunalités, ont permis au parc de se positionner sur des enjeux alignés avec les orientations stratégiques européennes, telles que le Green Deal. Cependant, cette capacité est limitée par le cadre de gestion restreint.

En matière de gouvernance, les évolutions réglementaires, notamment les réformes des régions et des compétences des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), ont transformé la gouvernance du parc et modifié plusieurs équilibres établis lors de la signature de la charte. Ces déséquilibres ont créé des opportunités pour le parc, tout en déstabilisant le cadre initialement convenu.

Par exemple, les signataires intercommunaux ont vu leurs compétences s'accroître en lien avec la création de la Région Nouvelle-Aquitaine, issue de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Les implications de ces transformations organisationnelles mobilisent encore le temps et les ressources des élus et de leurs administrations.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le rapport de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2011-2026 ;
- **DÉCIDE** de l'annexer au futur projet de charte 2026-2041 ;
- **DÉCIDE** de le diffuser aux signataires de la charte et aux partenaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 23 juillet à 18 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 16 juillet 2024

Étaient présents :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Alain COUSSY, Sylvain LACOUR, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Henri LONGIERAS, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Pierre MILLET-LACOMBE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Pascal BOURDEAU, Mélanie CELERIER, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Géraldine DEPIERRE, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Stéphane SEYER, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Jacques PENICHO, Albert VIROULET, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIÈRE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LADUNE à Edwige GAGNEUR, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Colette LANGLADE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Paulette LACROIX, Pierre ROUSSARIE à Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Dominique MOLINA à Paulette LACROIX, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Frédéric ANTOINE à Jean LEGOFF, Laurent MENUT à Fabien HABRIAS, Florence FAURE à Christian DESROCHE, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Jean-Pascal GOUILHERS à Francine BERNARD, Sylvie GOURAUD à Pascal MECHINEAU, Albert VIROULET à Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Bernard VAURIAC à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Gérard CHAPEAU à Cécile DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Sébastien FISSOT

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	141.9
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20.4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	28	45	1	45	
TOTAL	135	31	53	-	141.9	

Objet : Révision de la charte : objectif 2026-2041 - Validation de la stratégie et du bilan de la communication entre juillet 2022 et juillet 2024

Votants : 141.9
Pour : 141.9
Abstentions : 0
Contre : 0

Dans le cadre de la révision de la charte, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Parc naturel régional Périgord-Limousin ont signé, le 2 juin 2023, une convention de partenariat et de délégation pour la mise en œuvre de cette procédure. Conformément à cette convention, le parc a défini et mis en place un plan de communication spécifique à la révision de la charte.

Depuis 2022, une personne dédiée à la communication sur cette révision a été recrutée. La stratégie de communication cible principalement deux publics : les élus et les habitants du périmètre d'étude. Cette politique de communication se décline en divers domaines, incluant le site internet et les réseaux sociaux, la presse, les vidéos, les animations, ainsi que diverses publications et supports de communication.

La stratégie vise à adapter les objectifs de communication à la diversité des publics et à leur niveau de connaissance du rôle et des actions du parc. Pour cela, il est essentiel de se concentrer sur certains outils afin d'assurer une présence régulière et de fidéliser les publics. Divers supports de communication, tels que des vidéos, articles municipaux, flyers, et questionnaires, sont produits régulièrement et adaptés en termes de périodicité et de format (lettre d'étape, newsletter...).

Cette stratégie de communication est destinée à être actualisée en fonction des besoins des étapes futures de la révision, incluant les avis du Conseil national pour la protection de la nature, de la Fédération des Parcs naturels régionaux, de l'État, de l'Autorité environnementale, et de l'enquête publique. Une section dédiée sur le site internet permet de suivre et d'expliquer l'avancée de la révision de la charte, et sera actualisée jusqu'à son achèvement. Les supports de communication tels que la newsletter, les lettres d'étape, et les bulletins municipaux seront régulièrement réutilisés et/ou renouvelés.

La mise en place de cette stratégie de communication et le bilan des actions réalisées depuis juillet 2022 sont présentés dans le bilan en annexe.

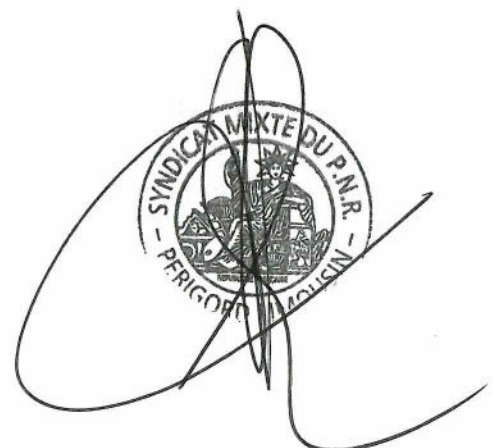
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la stratégie de communication dédiée à la révision de la charte ;
- **VALIDE** le bilan de la communication concernant la révision de la charte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES





Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 23 juillet à 18 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 16 juillet 2024

Étaient présents :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Alain COUSSY, Sylvain LACOUR, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Henri LONGIERAS, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Pierre MILLET-LACOMBE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Pascal BOURDEAU, Mélanie CELERIER, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Géraldine DEPIERRE, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Stéphane SEYER, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Jacques PENICHOU, Albert VIROULET, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIÈRE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LADUNE à Edwige GAGNEUR, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Colette LANGLADE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Paulette LACROIX, Pierre ROUSSARIE à Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Dominique MOLINA à Paulette LACROIX, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Frédéric ANTOINE à Jean LEGOFF, Laurent MENUT à Fabien HABRIAS, Florence FAURE à Christian DESROCHE, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Jean-Pascal GOUILHERS à Francine BERNARD, Sylvie GOURAUD à Pascal MECHINEAU, Albert VIROULET à Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Bernard VAURIAC à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Gérard CHAPEAU à Cécile DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Sébastien FISSOT

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	141.9
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20.4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	28	45	1	45	
TOTAL	135	31	53	-	141.9	

Objet : Révision de la charte : objectif 2026-2041

Validation des ambitions et orientations de la prochaine charte

Votants : 141.9
Pour : 141.9
Abstentions : 0
Contre : 0



En mars 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine a officiellement lancé la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Le Parc a mené les études préalables, comprenant un diagnostic de territoire et une évaluation finale. À la suite de ce diagnostic, le comité syndical a délibéré sur 10 enjeux clés, lançant ainsi le processus de consultation et de concertation auprès des acteurs du territoire.

Voici la liste des 10 enjeux identifiés :

1. Préserver les paysages tout en imaginant et en accompagnant leur évolution dans un contexte de changement climatique
2. Créer une dynamique harmonieuse sur la gestion multifonctionnelle des forêts en tenant compte des paysages, des changements climatiques, des risques et de la biodiversité
3. Préserver les zones humides et les cours d'eau. Préserver la qualité de la ressource en eau et veiller à ce que l'accès à l'eau potable de qualité soit possible pour tous
4. Sauvegarder et mettre en valeur nos patrimoines culturels, naturels et bâtis
5. Favoriser l'habitabilité du territoire dans un contexte de changement climatique
6. Accompagner notre territoire vers la sobriété et l'autonomie énergétique
7. Préserver et restaurer les trames écologiques
8. Entraîner les habitants du territoire dans le projet Parc en privilégiant la communication, la sensibilisation, l'écoute, la mobilisation et l'implication
9. Accompagner et soutenir la profession agricole sur des démarches durables préservant les ressources et pour une alimentation saine et abordable
10. Promouvoir et soutenir les ressources économiques locales

À partir du début de 2024, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a mis en œuvre un processus de consultation et de concertation. Un groupe de citoyens tirés au sort, intitulé « La fabrica », a été réuni. Des rencontres publiques, des ateliers avec les partenaires et les élus, ainsi que des commissions thématiques ont permis de proposer et de coconstruire les futures mesures et actions de la charte 2026-2041.

Le Conseil d'Orientation et de Développement (COD) a élaboré une première proposition d'arborescence qui a servi de base à la réflexion avec l'équipe technique. Pour élaborer cette arborescence, les membres du COD ont travaillé sur les spécificités du territoire pour s'assurer qu'elles transparaissent dans la future charte, ainsi que sur les attentes de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État (cf. note d'enjeux). L'équipe technique, réunie en quatre ateliers successifs, a repris cette première version pour l'améliorer et élaborer une proposition d'arborescence. Cette proposition a été finalisée par le bureau exécutif élargi qui s'est tenu le jeudi 4 juillet dernier.

L'objectif est de construire une charte lisible, facilement compréhensible par le grand public, avec des articulations logiques et des verbes d'action clairs expliquant le rôle du Parc. Il est également essentiel que la prochaine charte soit à la fois réaliste et ambitieuse, répondant aux cinq missions des parcs naturels régionaux. Le choix des formulations a donc été fait de manière précise et réfléchie, permettant aux missions actuelles du parc de se poursuivre et de s'actualiser en fonction des enjeux identifiés.

Pour élaborer cette proposition d'arborescence au niveau des ambitions et des orientations, le diagnostic de territoire et l'évaluation finale ont été pris en compte. De plus, la note d'enjeux de l'État a servi de socle ainsi que les avis effectués par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) pour des parcs naturels régionaux ayant déjà soumis leur charte à leur avis.

Voici la proposition d'arborescence (ambitions et orientations) pour la future charte 2026-2041 :

Chaque ambition sera accompagnée d'un paragraphe introductif précisant le contexte et l'évolution souhaité avec des mots clés proposés ici en introduction.

Ambition 1 : Préserver et restaurer le patrimoine naturel et paysager du Périgord-Limousin

Introduction : Evolution des paysages, des richesses, valorisation, situés entre Massif central et Bassin aquitain

- **Orientation 1** : Agir en faveur de la diversité des paysages vivants et fonctionnels
- **Orientation 2** : Préserver l'eau et les milieux humides à l'échelle des trois têtes de bassins-versants
- **Orientation 3** : Renforcer la biodiversité et conserver les espaces naturels
- **Orientation 4** : Concilier les usages de la forêt par une gestion durable et multifonctionnelle
- **Orientation 5** : Promouvoir des agricultures durables et multifonctionnelles
- **Orientation 6** : Sensibiliser les publics à la nature et valoriser son potentiel

Ambition 2 : Anticiper et accompagner les transitions environnementales et sociales vertueuses

Introduction : action locale, sobriété, frugalité, efficacité, résilience, adaptation

- **Orientation 7** : Accompagner la réappropriation du patrimoine bâti
- **Orientation 8** : Inventer les ruralités habitées de demain
- **Orientation 9** : Contribuer au développement solidaire et maîtrisé des énergies renouvelables
- **Orientation 10** : Accompagner l'innovation et l'évolution des filières (économiques) locales
- **Orientation 11** : Concilier les usages à la vie des milieux aquatiques

Ambition 3 : Conforter et valoriser le Périgord-Limousin comme terre de vie, d'accueil et de partage

Introduction : en faveur de tous les publics, écriture inclusive

- **Orientation 12** : Partager et diffuser les valeurs du projet de territoire avec tous les publics
- **Orientation 13** : Perpétuer et faire vivre les patrimoines culturels
- **Orientation 14** : Ancrer les projets aux patrimoines matériels et immatériels de la culture occitane
- **Orientation 15** : Impliquer les différents acteurs dans la mise en œuvre du projet de Parc

Cette proposition d'arborescence servira de cadre à la rédaction des mesures et de l'ensemble du rapport du projet de charte.

Les mesures sont en cours de bonification par les commissions thématiques et seront finalisées courant de l'été. La version actualisée des intitulés des mesures est consultable pour information en annexe mais est vouée à être modifiée.

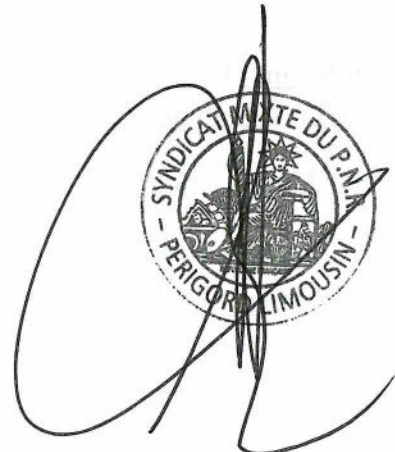
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de formulation pour les trois ambitions de la prochaine charte 2026-2041 ;
- **VALIDE** les quinze orientations comme points de départ pour structurer et rédiger les futures mesures de la charte 2026-2041 ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES





Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 23 juillet à 18 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'espace culturel à La Coquille au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 16 juillet 2024

Étaient présents :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Alain COUSSY, Sylvain LACOUR, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Henri LONGIERAS, Henri SEEGERS, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Christian DESROCHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Pierre MILLET-LACOMBE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Pascal BOURDEAU, Mélanie CELERIER, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Géraldine DEPIERRE, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Dominique JARDIN, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Lies SWIDERSKI, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Stéphane SEYER, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Jacques PENICHOU, Albert VIROULET, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Bernard VAURIAC, Claudine LATHIÈRE, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Michelle CANTET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Christelle THORE, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LADUNE à Edwige GAGNEUR, Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, Mélanie CELERIER à Colette LANGLADE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Paulette LACROIX, Pierre ROUSSARIE à Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN à Frédéric GAILLARD, Dominique MOLINA à Paulette LACROIX, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Frédéric ANTOINE à Jean LEGOFF, Laurent MENUT à Fabien HABRIAS, Florence FAURE à Christian DESROCHE, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Jean-Pascal GOUILHERS à Francine BERNARD, Sylvie GOURAUD à Pascal MECHINEAU, Albert VIROULET à Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Bernard VAURIAC à Bernard JARRY, Claudine LATHIÈRE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Gérard CHAPEAU à Cécile DUDOGNON, Philippe FRANCOIS à Sébastien FISSOT

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	141.9
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20.4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	28	45	1	45	
TOTAL	135	31	53	-	141.9	

Objet : Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et à la présidente du Syndicat mixte du PNR Périgord-Limousin

Votants : 141.9
Pour : 141.9
Abstentions : 0
Contre : 0



Conformément à [l'article L.5211-10](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidente et le Bureau syndical peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exclusion :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° ~~Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;~~
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public.

Vu le Code Général des Collectivités Territorial,

Vu la délibération n°131-2022 relative à l'élection de la présidente et du 1^{er} Vice-président,

Vu la délibération n°132-2022 relative à la délégation du Comité syndical à la présidente du Syndicat mixte du PNR PL en application de la réglementation de la commande publique en vigueur,

Vu la délibération n°08-2023 relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau syndical et à la présidente du Syndicat mixte du PNR PL,

Vu la délibération n°36-2023 relative à la composition du Bureau syndical,

Considérant qu'il convient, pour le bon fonctionnement et la gestion courante du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, de donner délégation de certaines attributions de l'organe délibérant à la présidente et au Bureau syndical,

Il est proposé de :

- **Modifier** les délégations de pouvoir au Bureau syndical et à la présidente ;
- **Déléguer** à la présidente et au Bureau syndical, pendant toute la durée de leurs mandats, les attributions suivantes :



I. En matière de Ressources humaines :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Modifier le règlement sur les frais de mission pour les déplacements temporaires des agents et des élus ;
- Décider du montant de la participation à la protection santé ;
- Modifier le règlement intérieur ;

Déléguer à la présidente les attributions suivantes :

- Prendre toutes décisions relatives à l'accueil des stagiaires et de leur gratification ;
- Signer les conventions de prestation de services et de mise à disposition de personnel ;
- Signer les conventions avec l'Etat permettant le recrutement d'agents sur les dispositifs d'emplois aidés ;
- Signer les contrats de travail, leur renouvellement, toutes les pièces et documents nécessaires, dans la limite des crédits ouverts au budget, concernant :
 - o L'accroissement temporaire d'activité relatif à l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
 - o L'accroissement saisonnier d'activité à l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
 - o Le remplacement d'un agent titulaire ou d'un agent contractuel indisponible relatif à l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
 - o Le recrutement contractuel dans l'attente d'un recrutement de fonctionnaire relatif à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée,
 - o Le recrutement dans le cadre de contrats de droit privé,
- Signer les conventions de bénévolat.

II. En matière de Finances :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Autoriser les admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables ;
- Approuver des conventions partenariales et financières, dont les conventions d'objectifs, autorisées budgétairement d'un coût compris entre 10.000 € et 50.000 € ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passations des actes prévus à cet effet.

Déléguer à la présidente les attributions suivantes :

- Signer des conventions partenariales et financières, dont les conventions d'objectifs, autorisées budgétairement et n'excédant pas 10.000€ ;
- Autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont il est membre ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;



- Procéder au remboursement anticipé des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical fixé à 350.000€ par année civile.

III. En matière d'Assurance et Juridique :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Approuver les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

Déléguer à la présidente les attributions suivantes :

- Autoriser la présidente à ester en justice et fixer des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Régler des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au Syndicat.

IV. En matière de Commande publique :

Déléguer à la présidente les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des contrats et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et/ou prévus en autorisation de programme, jusqu'à un montant de :
 - o 90.000€ H.T pour des fournitures, services et des travaux ;
- Pour les marchés de travaux, quel qu'en soit le montant, de signer les avenants ou décisions de poursuivre aux marchés ou accords-cadres lorsqu'ils n'entraînent aucune augmentation du montant initial du marché ou lorsque cette augmentation est inférieure à 15 % du marché initial ;
- Acquérir du matériel dans la limite des inscriptions budgétaires en dehors des opérations conduites dans le cadre des marchés ;
- Signer les conventions constitutives de groupements de commandes qui pourraient être constituées avec un ou plusieurs acheteurs pour des besoins similaires, et ce, tant en termes de travaux, que de fournitures et de services ;
- Décider de l'adhésion aux centrales d'achat.

- La présente délibération abroge les délibérations :
 - n°132-2022 relative à la délégation du Comité syndical à la présidente du Syndicat mixte du PNR PL en application de la réglementation de la commande publique en vigueur,
 - n°08-2023 relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau syndical et à la présidente du Syndicat mixte du PNR PL.

- La présidente du Syndicat Mixte du PNR PL rendra compte des attributions exercées par délégation du Comité, lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.

- Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet d'une délégation à la présidente seront prises, en cas d'empêchement de celle-ci, par le 1^{er} Vice-président.

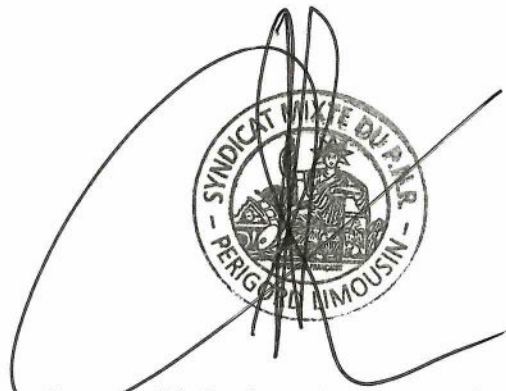
Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ensemble des attributions proposées à la présidente et au Bureau syndical, pendant toute la durée de leurs mandats ;
- **AUTORISE** la présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



La délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par voie postale au 9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécour citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accompagnement des formalités de publicités requises.

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le 31/07/2024

ID : 024-258728534-20240723-67_2024-DE



Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 30 mars 1968

[Faint, illegible handwritten text]